AVERTISSEMENTS agricoles



BULLETIN TECHNIQUE N° 11 DU 20 JUIN 1991

- Imprimerie de la Station Nord Pas-de-Calais - Directeur Gérant : M.DUVAUCHELLE - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

POIS : - Risque de Botrytis très élevé
- Tordeuse : pas de capture
- Pucerons : début arrivée

BLE : - Rouilles : stables
- Septoriose : attention orages
- Pucerons : très rares

LIN : - Thrips : absents

BETTERAVE : - Pucerons noirs : progression

COMMUNIQUE DIMETHOATE

POIS DE PRINTEMPS

SITUATION :

- **Floraison** atteinte presque partout, toutes premières gousses en variétés précoces (ex.: THERESE).

- **Pucerons verts** : installation des premiers en tous secteurs (Cambrai, Dunkerque, Teteghem). Leur présence n'est pas toujours facile à apprécier. Le mieux est de secouer quelques fleurs dans la main. Les gros pucerons verts du pois (Acyrtosiphum pisum) se détachent alors facilement.

- **Tordeuses du pois** : sur près de 20 pièges installés en Flandre Maritime, aucune capture.

- **Botrytis** : pas de symptôme pour le moment mais risque très élevé (orages et brouillards !)

- **Carences en fer ?** : des symptômes identiques ont pu être relevés sur différentes parcelles (Bourbourg, Nouvelle Eglise, Loon-Plage, Steene, Ghyvelde). On observe depuis un mois un jaunissement intense du feuillage sur 15 à 20 centimètres avec les extrémités des pousses bien vertes. Le symptôme est visible par bandes de 3 à 4 mètres de large sur des portions de parcelles. Dans tous les cas, le pH du sol est très élevé.

Ce symptôme semble dû à une mauvaise assimilation du fer (temps froid et pH élevé).

PRECONISATION :

Le premier traitement fongicide en préventif sur **Botrytis** est **indispensable.** Il doit être réalisé depuis 8 jours (Cf. notre dernier avertissement agricole).

Pas d'insecticide pour le moment.

P263

ministère de l' **agriculture** et de la **forêt**



D.R.A.F.- S.R.P.V.
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : (dont Avertissements Agricoles)
Z.A.L. du Grand Mont - Rue B. Palissy - B.P. 47 -62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel :
A l'ordre
Régisseur de Recettes
D.R.A.F .Nord-Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 - CPPAP N°1885 AD

BLE D'HIVER

SITUATION :

- **Tout début floraison en variétés précoces** (RECITAL ...). Fin dégagement de l'épi pour les derniers blés (SLEIPNER, BEAVER, VOYAGE ...).

Le retard à l'épiaison est de 15 à 20 jours par rapport à 1990.

- **Pucerons** : toujours rares

- **Oïdium** : progresse sur variétés sensibles.

- **Septoriose** : bien nette sur feuilles moyennes. Risque élevé dans secteurs à orages.

- **Rouille jaune** : même localisation (très rare sur Artois - Ternois, absente sur Cambrai, Maubeuge, Valenciennes). En parcelles contaminées (Flandre Maritime et Intérieure, Bassin Minier, Région Lilloise), reste virulente dans les ronds malgré les fongicides.

PRECONISATION :

Fin des interventions en variétés précoces.

En variétés tardives, intervenir rapidement en préventif sur **septoriose** dans les **secteurs à orages.** Ailleurs, attendre la pleine épiaison. **Ne pas Insister sur Oïdium,** plus spectaculaire que dangereux à ce stade et de toute façon très difficile à "éradiquer" quel que soit le fongicide.

Inutile d'ajouter l'insecticide, les pucerons ne sont pas encore là, et il faudra recommancer quand ils arriveront.

Rappel : Ne pas confondre les brûlures (très fréquentes) sur DECLIC, SOISSONS, GENIAL, LONGBOW, PERNEL, etc ... avec une quelconque maladie.

ESCOURGEON

SITUATION :

Remplissage du grain bien commencé partout.

Les effets du froid sont clairement visibles :

- épis courts à bouts blancs très fréquents cette année.

- épis "bailleurs" = absence de fécondation dans certaines fleurs : observez à contre jour dans le soleil (ex. : Variété GLENAN à Montreuil, ...).

Maladies : la Rhynchosporiose est parfois très installée sur le feuillage, conséquence d'une année très froide. Elle demeure malgré tout secondaire derrière l'Helminthosporiose (très dominante) et la Rouille naine (limitée en 1991).

PRECONISATION :

Toutes les interventions sont terminées depuis plus de 10 jours.

ORGE DE PRINTEMPS

SITUATION :

Début épiaison pour les premières.

Maladies : peu actives dans l'ensemble.

PRECONISATION :

Deuxième intervention fongicide non justifiée actuellement.

LIN

SITUATION :

Tout début floraison pour les premiers. Thrips : absent.

BETTERAVE

Pucerons noirs :

Développement progressif des colonies de pucerons noirs.

Cette tendance est observée sur l'ensemble des parcelles non traitées suivies en collaboration avec la profession.

Pourcentage de betteraves colonisées en général supérieur à l'an passé, à la même époque.

Un exemple : à Loos-en-Gohelle, sur parcelles Témoin suivies dans le cadre d'un essai du Service de la Protection des Végétaux :

% de Betteraves avec :	1990 le 15 juin	1991 le 17 juin
1 à 10 pucerons	6 %	23 %
10 à 50 pucerons	3 %	14 %
40 à 100 pucerons	3 %	2 %
Total	12 %	39 %

PRECONISATION :

Maintenir une protection aphicide : renouveler les traitements au bout de 2 semaines.

N.B. : Les pucerons noirs contribuent activement à la dissémination du virus dans les parcelles → (extension des foyers) même après le stade recouvrement.

oooOooo

COMMUNIQUE IMPORTANT : DIMETHOATE

A L'ATTENTION DES FOURNISSEURS, PRESCRIPTEURS ET UTILISATEURS DES SPECIALITES A BASE DE DIMETHOATE.

Il est rappelé tant aux utilisateurs agricoles qu'à leurs prescripteurs et fournisseurs que les spécialités à base de DIMETHOATE sont homologuées pour des usages bien précis pour lutter contre certains insectes de diverses cultures.

Or des détournements d'usage ont été constatés ces dernières années, les spécialités en cause ayant été utilisées indûment sur pucerons dans les céréales.

Cette pratique est doublement contraire aux dispositions légales concernant l'homologation (loi validée du 2.11.1943 – arrêté du 1.12.1987) ainsi qu'à celle de l'arrêté du 25 février 1975 modifié fixant des dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole.

En effet, l'article 8 de l'arrêté précité interdit tout emploi d'insecticide sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la période de floraison et celle de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons. L'arrêté du 27 septembre 1965, pris notamment en application du code de la santé publique, interdit nommément les traitements de diméthoate sur les végétaux en pleine floraison.

Il en résulte que tout usage d'une spécialité à base de diméthoate sur céréales est formellement interdit et que les préconisations d'emploi portée sur l'étiquette des produits devront être scrupuleusement respectées.

Le rappel de cette réglementation rigoureuse édictée dans l'intérêt de la protection de l'environnement et principalement à la faune utile à l'agriculteur ainsi que la mise en garde présentement effectuée doit inciter tout un chacun à la respecter strictement, ce qui fera l'objet d'une surveillance renforcée des autoritées compétentes.

P264